



**Règlement intérieur du**  
**2<sup>e</sup> Open international de**  
**Marseille**



**Article 1 : organisation**

**Le club « Marseille échecs » organise un évènement échiquéen constitué de tournois lents homologués FIDE, 12 rue des Lices 13007 Marseille**

Le tournoi A est ouvert aux joueurs classés de plus de 1400. Le tournoi B est réservé aux catégories ELO strictement inférieures à 1500. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

**L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.**

**Article 2 : homologation**

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (système hollandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO lent FIDE pour les tournois A et B.

**Article 3 : cadence**

La cadence de jeu est de  $2 \times 1:30 + 30$  s/coup pour le tournoi A et de  $2 \times 1:00 + 30$  s/coup pour le tournoi B. Il est possible de prendre deux byes dans le tournoi à la condition d'en faire la demande auprès de l'arbitre en chef avant l'appariements de la ronde souhaitée pour le bye et ce pour toute ronde avant la ronde 6 comprise.

**Article 4 : horaires des parties**

Pointage : 01/03/2024 de 8h30 à 8h50

Rondes 1 et 2 le 01/03/2024 9h

Rondes 3, 4 et 5 le 02/03/2024

Rondes 6, 7 et 8 le 03/03/2024

Ronde 9 le 04/03/2024 à 10h

Remise des prix à la fin de la ronde.

**Article 5 : inscription**

Les droits d'inscription se montent à 40 € pour les adultes et à 20 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

Le tarif est majoré à compter du 23/02/2024 : 50 € pour les adultes et 25 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI.

Inscriptions et information auprès de l'organisateur : William Azari 07 61 18 61 77 ou marseille-echecs@hotmail.fr

**Article 6 : prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, puis la performance. La cérémonie de remise des prix est prévue le 04/03/2004 en fin de tournoi.

**Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle.**

**Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.**

**Article 7 : arbitrage**

Les tournois sont arbitrés par :

Arbitre principal : AI Denis REGAUD, AFE2

**Article 8 : comportement**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

**Article 9 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

**Article 10 : résultats**

A l'issue de la partie, le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de nullité, enregistre le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant, ou le conducteur des noirs en cas de nullité, range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

**Article 11 : Rappels et compléments**

Le lieu de la compétition comprend « la salle de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones ainsi que tout appareil électronique doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce, avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

**L'Arbitre principal  
AI REGAUD Denis**

**L'organisateur  
M. AZARI William**

~~SA~~